

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Vente de la  
Commune de  
Mende à la  
SCI DU ROND  
POINT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 5 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine BOURGADE, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 26  
▪ représentés : 6  
▪ absent : 1

**Etaient présents** : Madame Régine BOURGADE, Maire, Monsieur François ROBIN, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur Laurent SUAOU, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Madame Michelle JACQUES, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de la  
convocation :  
**29 août 2024**

**Par procuration** : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Philippe TORRES (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Monsieur Raoul DALLE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe POUGET (Madame Michelle JACQUES), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la  
Mairie et  
publication sur  
le site internet :  
18/09/2024

**Absente** : Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Monsieur François ROBIN, Adjoint, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Madame la Présidente a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur Francisco SILVANO expose :

Par délibération du 15 Mai 2024, la commune de Mende a désaffecté et déclassé une partie du domaine public en vue de sa cession. Aujourd'hui la SCI DU ROND POINT ayant demandé l'acquisition, la Commune de Mende peut procéder à la vente.

L'avis du pôle d'évaluation domanial du Gard a estimé la parcelle cédée à 12,00 €/m<sup>2</sup> alors que pour toutes les autres ventes de délaissés dans le secteur, les avis étaient à 10,00 €/m<sup>2</sup>.

Aussi en vue d'une homogénéisation au niveau du prix il convient de passer outre l'avis précédemment cité pour céder ledit délaissé à 10,00 €/m<sup>2</sup>.

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL FAGGE et associés il est aujourd'hui proposé :

- **DE CEDER** à la SCI STR la parcelle suivante :

Parcelle	Surfaces	Prix
<b>AL 391</b>	155 m <sup>2</sup>	<b>1.550,00 €</b>

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle ci-dessus désignée par la Commune de Mende à la SCI DU ROND POINT.  
Frais de géomètre et notariés à la charge de ces derniers.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte de cession à intervenir en l'office SAS NOTACT à MENDE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Régine BOURGADE

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)